

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 1^{er} juin 2021, à 18h30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-06-01 - 201

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-06-01 - 202

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2021-06-01 - 203

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 983-2
Règlement modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle***

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-06-01 - 204

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1013
Règlement autorisant l'acquisition de propriété et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état liés à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 640 000 \$

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant l'acquisition de propriété et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état lié à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 640 000 \$ et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-06-01 - 205

Adjudication de soumission
Pavage 2021 - Phase 1

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le contrat de pavage 2021 - Phase 1;

Attendu que les soumissions devaient être soumises pour 2 options, soit l'option A qui consiste en le pavage des portions des rues ou des rues Limoges, des Saules/des Frênes, Paquette et de la 1ere Avenue et l'option B qui inclue le pavage de toutes les rues mentionnées précédemment à l'exception de la 1ere Avenue;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission pour l'option A incluant les taxes	Montant de la soumission pour l'option B incluant les taxes
Pavages Multipro inc.	1 479 735,50 \$	1 179 935,31 \$
LEGD inc.	1 481 498,06 \$	1 163 396,84 \$
Construction Anor (1992) inc.	1 497 285,50 \$	1 185 323,83 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 529 167,50 \$	1 193 988,93 \$
Roxboro Excavation inc.	1 553 000,00 \$	1 240 000,00 \$
Sintra inc.	1 555 726,73 \$	1 223 017,82 \$
Uniroc Construction inc.	1 728 678,21 \$	1 287 169,27 \$
Construction Viatek inc.	1 794 029,66 \$	1 408 927,79 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 294 014,08 \$	1 724 588,90 \$

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a décidé de choisir l'option A pour attribuer le contrat de pavage 2021 - Phase 1;

Attendu que l'offre ci-haut provenant de la société par actions Pavage Multipro inc. pour l'option A s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour le pavage 2021 - Phase 1 soit adjugé à la société par actions Pavage Multipro inc., considérant que son offre au montant de 1 479 735,50 \$ incluant les taxes pour l'option A, s'avère conforme et la plus avantageuse, sous réserve de l'approbation des règlements d'emprunt numéros 1007, 1008 et 1009 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ADOPTÉ

2021-06-01 - 206

Octroi de mandat - Puits d'observation supplémentaires au Parc des Ruisseaux et essais de pompage au Parc Racine

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit octroyer un contrat pour des puits d'observation supplémentaires au Parc des Ruisseaux ainsi que pour des essais de pompage au Parc Racine;
- Attendu** que 2 puits d'observation doivent être refaits puisque l'entrepreneur procédant aux travaux de la Maison des aînés a enlevé ces 2 puits d'observation qui sont nécessaires à l'aménagement du futur puits du Parc des Ruisseaux;
- Attendu** que la Ville désire refaire les 2 puits d'observation au même moment que les travaux de forage du futur puits du Parc des Ruisseaux;
- Attendu** que la Ville désire effectuer des essais de pompage pour le développement d'un possible puits au Parc Racine;
- Attendu** que la Ville a demandé des cotations écrites en février 2021 pour des essais de pompage au Parc Racine et que seule la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc. a soumis une soumission;
- Attendu** que la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc. a accès à l'équipement pour procéder à de tels essais de pompage et qu'il est possible pour celle-ci de faire les essais de pompage au même moment que les travaux au Parc des Ruisseaux n'ayant pas pour effet de retarder lesdits essais à l'automne prochain;
- Attendu** que la Ville a reçu une soumission de la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc. au montant de 11 981,54 \$ incluant les taxes applicables pour les 2 puits d'observations supplémentaires au Parc des Ruisseaux datée du 27 mai 2021 et une soumission au montant de 38 740,83 \$ incluant les taxes applicables pour les essais de pompage au Parc Racine datée du 19 février 2021, pour une somme totale de 50 722,37 \$ incluant les taxes applicables;
- Attendu** que la Ville désire octroyer le contrat à la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc, et ce, pour des principes de saine administration;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le contrat pour les puits d'observation supplémentaires au Parc des Ruisseaux ainsi que pour les essais de pompage au Parc Racine à la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc. pour une somme de 50 722,37 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les soumissions de la société par actions datées du 19 février 2021 et du 27 février 2021;

Que la présente résolution ainsi que les soumissions écrites de la société par actions Pompes et filtration Mirabel inc. datées du 19 février 2021 et du 27 février 2021 fassent foi de contrat entre les parties;

ADOPTÉ

2021-06-01

Période de questions

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2021-06-01 - 207

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière